



**AVIS DE PUBLICITÉ PREALABLE A L'OCTROI D'UNE AUTORISATION  
D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE  
L'INSTALLATION D'UNE GUINGUETTE AU PARC URBAIN DU LION  
PENDANT LA PERIODE ESTIVALE 2024**

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Conformément aux termes des articles L.2122-1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), la collectivité est tenue d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation de son domaine public pour l'exercice d'activités économiques.

**Objet du présent avis :**

La commune de Wattlelos est propriétaire d'un ensemble de terrains à vocation de parc urbain, dont une tranche a été aménagée avec un plan d'eau. La commune a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation privative d'une partie de ce domaine public, près du plan d'eau, en vue de l'installation d'une guinguette (petite restauration, boissons, animations) qui fonctionnerait pendant la période estivale 2024, les vendredis, samedis et dimanches.

Le lieu susceptible d'accueillir le projet est un espace vert de la sixième tranche du parc, d'une superficie d'environ 1400 m<sup>2</sup>. L'installation bénéficie d'un compteur électrique et d'un préau. La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public par la commune de Wattlelos en contrepartie du versement d'une redevance d'occupation pour la période retenue.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente similaire portant sur l'espace mis à disposition.

**Procédure :**

Les manifestations d'intérêt concurrentes similaires portant sur l'espace considéré peuvent être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique à :

- **Monsieur le Maire**  
**Hôtel de Ville Place Jean Delvainquièrre BP 30109 – 59393 Wattlelos Cedex**
- [action-economique@ville-wattlelos.fr](mailto:action-economique@ville-wattlelos.fr)

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé.

**Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 10/05/2024 à 18h00**

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, les critères permettant de retenir un exploitant seront :

- L'expérience du candidat dans l'activité proposée : 40 %
- Le projet commercial et le fonctionnement envisagé : 60%

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus ou si la candidature n'est pas recevable au regard des éléments ci-dessus, la commune de Wattlelos étudiera plus précisément l'offre de l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément et délivrera un titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.